



Plaine de Vacances 2019

Règlement d'Ordre Intérieur

L'inscription à la plaine de jeux du CPAS implique l'acceptation du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur.

Avant-propos

- On entend par P.O. : le Pouvoir Organisateur qui est le CPAS de Flobecq (rue des Frères Gabreau, 27 à 7880 Flobecq - ☎ 068/44 65 50) représenté par Monsieur Gauthier VANDEKERKHOVE, Président et Madame Sylvie DUMONT, Directrice Générale ff.
- On entend par équipe éducative: le P.O., l'équipe d'animation qui comprend le coordinateur pédagogique, Monsieur Antoine DEVOS ainsi que des moniteurs brevetés et non-brevetés.

Mission de la plaine

Elle a pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant la période du **1er au 19 juillet 2019** inclus.

La plaine s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre aux besoins de chacun, dans la mesure de ses possibilités.

Notre philosophie

Une plaine de jeux, ce n'est pas :

- une garderie ;
- un substitut des parents ;
- l'école pendant les vacances ;
- un lieu où tout est permis ;
- un lieu où l'enfant est roi.

Une plaine de jeux, c'est un lieu :

- amical,
- de détente et de loisirs,
- de regroupement d'enfants d'horizons et d'âges différents,
- où les mots « respect, coopération, solidarité » ont un sens,
- où on s'amuse, on se défoule, où on va de découverte en découverte,
- d'expression et d'épanouissement,
- de partage et d'échange,
- centré sur l'enfant,
- où tous les enfants ont des droits et des devoirs,
- où on apprend à être responsable,
- où on sensibilise les enfants aux caractéristiques et aux potentialités de l'environnement local.

Projet pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré par l'équipe d'animation. Il tient compte des objectifs du décret relatif aux centres de vacances de la Communauté française de Belgique et est approuvé par l'équipe éducative.

Réunion de concertation

L'équipe d'animation se réunit avant, pendant et après la plaine, notamment pour :

- établir un projet suivant un thème choisi par semaine
- mettre en commun les différentes activités prévues
- répartir les groupes d'enfants
- aménager les locaux
- établir un mode de vie
- discuter de problèmes, négocier des solutions
- établir une évaluation, un bilan, ...

Encadrement

Dans notre plaine de jeux, les enfants sont encadrés par du personnel qualifié.

Notre encadrement se compose :

- d'un coordinateur (Monsieur Antoine DEVOS – n° de Gsm : 0472/425746)
- d'animateurs brevetés et non-brevetés de plaine de vacances ou assimilés, de jeunes étudiants.

Norme : Un animateur par groupe de huit enfants pour les moins de six ans et un animateur par groupe de douze enfants pour les plus de six ans. Un animateur sur trois doit être breveté.

Infrastructures et groupes

La plaine de jeux est organisée dans les locaux de l'Ecole fondamentale autonome de la Communauté française située 32, rue de la Crête à Flobecq, à proximité d'espaces verts.

Chaque groupe dispose d'un lieu de vie.

Nous pouvons également fréquenter le centre sportif « Jacky Leroy » et ce, tous les jours.

Les groupes d'enfants sont constitués par tranches d'âge : 2,5-5 ans, 6-8 ans, 8-10 ans, 10-12 ans.

Horaire – Déroulement d'une journée

8h à 9h : <i>garderie</i>	13h00 à 14h30 : activités
9h à 10h30 : activités	14h30 à 15h00 : collation
10h30 à 11h00 : collation	15h00 à 16h00 : activités
11h00 à 12h00 : activités	16h00 à 17h30 : <i>garderie</i>
12h00 à 13h00 : repas, détente	

La plaine se déroule du lundi au vendredi.

Les enfants qui seraient présents dans l'enceinte de la plaine de jeux avant 8h00 ou après 17h30 ne sont pas sous la responsabilité de l'équipe éducative.

Les parents qui ne peuvent être à l'heure pour l'arrivée et/ou le retour des enfants, avertissent le responsable de plaine afin de trouver une solution.

Les parents désireux d'avoir un entretien avec les animateurs prendront rendez-vous auprès du responsable. Les présences sont relevées tous les jours et inscrites sur un tableau journalier.

Type d'activités

Nous proposons des activités manuelles, musicales, des chants, des danses, des jeux rythmiques, des lectures, des jeux intérieurs, des jeux extérieurs, des jeux sportifs, du théâtre, des découvertes nature, journée détente, etc... De plus, chaque semaine, la ludothèque se rend à la plaine de vacances pour faire découvrir de nouveaux jeux de société aux enfants.

L'enfant est invité à y participer sans y être obligé.

Inscriptions

Elles se font soit par visite au CPAS auprès de Mme. Anne Lévêque entre 9h00 et 11h30, soit par téléphone au numéro 068/446550, soit par courrier électronique (a.leveque@flobecq.be)

Les enfants sont inscrits par semaine complète.

La fiche santé ONE doit obligatoirement être remise.

Prix

Le prix de participation est de 45 € par semaine pour les Flobecquois et 55 € par semaine pour les enfants non domiciliés à Flobecq. Un tarif dégressif de 5 € par enfant est prévu à partir du 2^e enfant.

Paieiment

Le paieiment se fait uniquement par virement bancaire au numéro de compte BE26 0960 0096 1129 au nom du CPAS.

Mentionner le nom et le prénom de l'enfant en communication.

Le paieiment confirme l'inscription.

Sont compris dans le prix : boissons (eau/sirop), une collation, les fournitures de base indispensables aux activités.

Le coût ne peut être un frein à la participation d'un enfant à la plaine de jeux.

En cas de problème financier majeur, vous pouvez contacter le CPAS.

Il pourrait être demandé un supplément pour certaines activités extraordinaires qui seront à payer au responsable de la plaine en temps opportun et selon les directives.

Transport

Les trajets aller/retour, le matin et le soir, sont assurés par les parents ou toute autre personne à qui ils auront donné l'autorisation.

Assurance

Une assurance est contractée auprès d'ETHIAS pour tout accident corporel qui surviendrait durant la plaine de jeux.

Tout accident, quelle qu'en soit la nature, dont serait victime un enfant ou un membre de l'équipe d'animation dans le cadre des activités de la plaine, doit être signalé dans les meilleurs délais au CPAS.

Nous déclinons toute responsabilité quant à la perte de vêtements. Si perte il y a, il convient de le renseigner le plus rapidement au responsable qui pourrait les retrouver.

Absence

En cas de retard important ou d'absence, le responsable doit être prévenu par les parents. Aucun remboursement ne sera prévu sauf en cas de justificatif médical.

Santé, hygiène et repas

Les enfants peuvent soit prendre un repas chaud au prix de 3,25 € par jour (à réserver et à payer lors de l'inscription), soit emporter leur pique-nique pour le midi.

Le repas est un moment convivial et calme qui se déroule dans le respect.

Les enfants peuvent se servir fréquemment en boisson (eau et sirop).

Les locaux de vie ainsi que les sanitaires sont nettoyés quotidiennement par une technicienne de surface.

Nous sensibilisons les enfants au tri sélectif des déchets.

Si l'enfant doit prendre un médicament pendant sa présence à la plaine, nous vous informons que l'ONE exige une attestation médicale. Les parents veilleront à la remettre au responsable de la plaine. Ils noteront clairement sur la boîte le nom de l'enfant et la posologie. Les soins et les médicaments sont inscrits dans un cahier réservé à cet usage.

Dès la demande d'inscription, une fiche santé individuelle est remise aux parents.

Ils n'omettront pas de noter tout régime particulier à leur enfant, tant au point de vue santé que philosophique.

Tout changement relatif à la feuille de santé sera communiqué au responsable sans tarder.

L'équipe éducative se réserve le droit de faire remarquer aux parents que leurs enfants ont des poux, pour qu'ils puissent être traités le soir même de la constatation.

Sieste

Une sieste est prévue après le repas pour les enfants qui en ont besoin, un local et des couchettes sont mis à disposition. Les parents peuvent éventuellement fournir une couverture, un coussin, un doudou. Le CPAS n'est pas responsable de la perte d'un de ces objets.

Sécurité et discipline

En aucun cas, l'enfant ne peut quitter la plaine, même pendant le temps de midi.

Les enfants ne peuvent être repris par de tierces personnes sans que les parents ne préviennent préalablement le responsable de plaine.

L'équipe éducative doit être de bonne conduite, vie et mœurs et pouvoir en attester. Elle est tenue au secret professionnel.

Peut être exclu de la plaine : l'enfant ou le membre de l'équipe d'animation qui, par son comportement, porte atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un autre enfant ou d'un membre de l'équipe d'animation ou qui fait subir un préjudice matériel grave.

L'organisation, la sécurité et la bonne marche de la plaine de jeux ne peuvent être compromises par de telles personnes.

Les enfants sont soumis à l'autorité de l'équipe d'animation dans l'enceinte de la plaine de jeux et aux abords immédiats de celle-ci ainsi qu'en dehors, lors d'activités extérieures.

Règles de vie et sanctions

Des règles de vie sont définies pour le bon déroulement de la plaine et également pour l'épanouissement de chaque enfant.

Si l'enfant se soustrait aux règles, une « sanction éducative » sera appliquée.

Toute sanction a un objectif « réparateur ». En effet, la sanction ne peut être utile que si elle est comprise : l'enfant et l'animateur, ensemble, s'accordent sur des règles de vie et choisissent des sanctions qui permettent une réparation.

A titre exceptionnel, l'enfant pourra être écarté temporairement du groupe tout en restant sous la surveillance d'un animateur.

L'enfant qui adopte un comportement mettant sa sécurité ou celle du groupe en danger pourra être exclu de la plaine pour une période déterminée.

Diffusion du projet pédagogique

Le projet pédagogique et le ROI sont consultables sur la page du CPAS du site internet de la commune dès le début des inscriptions et jusqu'à la fin de la plaine.

Adresse : www.flobecq.be

Ils pourront également être envoyés par courrier électronique sur simple demande.

Recommandations pratiques

En inscrivant leur(s) enfant(s), les parents donnent l'autorisation à l'équipe éducative de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence.

La tenue des enfants devra être adaptée aux activités et à la météo.

Pour les enfants de moins de 5 ans, il convient de prévoir des vêtements de rechange.

Le planning des activités ainsi que certaines instructions plus particulières quant à ce qu'il faut apporter ou porter en fonction des activités et les menus par semaine seront affichés sur les fenêtres des locaux de la plaine. N'oubliez pas de les lire !

Les informations relatives aux petits déplacements seront communiquées par courrier.

Les familles désireuses d'une attestation fiscale et/ou de participation de leur(s) enfant(s) à la plaine en feront la demande auprès de Mme Anne Lévêque. Elle sera produite ultérieurement.

Pour le CPAS,

La Directrice Générale ff,
Sylvie DUMONT

Le Président,
Gauthier VANDEKERKHOVE



NE PAS OUBLIER S.V.P. !

Je, nous, soussigné(s) M., Mme.....

.....

Parent(s) de

Déclarons avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et nous engageons à le respecter.

Déclarons avoir aussi pris connaissance du projet pédagogique de la plaine.

Ce document et la fiche santé doivent obligatoirement être complétés, signés et rentrés au CPAS. Ils constituent la condition requise pour l'acceptation à la plaine.

Fait à Flobecq, le

.....

Signature des parents
ou des personnes qui confient l'enfant